

## Rapport du Président

Commission permanente  
vendredi 7 juillet 2023  
N° CP-2023-6-2-6  
N° applicatif 6241

### 2<sup>ème</sup> Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### Service instructeur

Service tourisme et montagne

### **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT AMI " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS AU TOURISME DE PROXIMITÉ " - SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions d'investissement dans le cadre de cet AMI, pour un montant total de 277 106 €.

1. L'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »

La Collectivité européenne d'Alsace entend se mobiliser pleinement dans la relance de l'économie touristique et souhaite inscrire son action dans la proximité avec les acteurs locaux et les professionnels du tourisme pour relever les défis et les transformations qui les attendent, liés notamment aux évolutions conjoncturelles, numériques et à la transition écologique.

Lors de sa séance plénière du 20 juin 2022, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a validé le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », dont l'enjeu est de favoriser la réalisation dans les territoires d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et écoresponsables, qui répondent aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux.

Cet AMI permet à la Collectivité européenne d'Alsace d'accompagner les investissements des opérateurs notamment publics et associatifs sur la mise en place d'une nouvelle offre touristique ou l'amélioration d'une offre existante.

Les projets retenus doivent notamment contribuer à fluidifier les mobilités et permettre de créer ou améliorer une offre ou un service touristique pour répondre aux attentes actuelles des touristes.

La Collectivité européenne d'Alsace participe à une hauteur maximum de 60 % des dépenses prévisionnelles éligibles pour la mise en œuvre du projet ; ces dépenses doivent être égales ou supérieures à 5 000 €. La subvention est plafonnée à 100 000 €.

Une autorisation de programme de 10 M€ a été votée en décision modificative n°1 du budget primitif 2021. Des crédits de paiement de 2 M€ sont prévus au budget primitif 2023.

Afin de permettre aux porteurs de projets de présenter des dossiers complets et pertinents, la Commission permanente du 15 mai 2023 a prolongé de 6 mois la durée de l'AMI et a autorisé en conséquence le dépôt de nouveaux dossiers jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit.

## 2. Projets présentés

L'instruction technique des demandes a été réalisée selon un système de notation qui prend en compte les principaux critères du règlement de l'AMI.

5 dossiers ont été présentés lors de la Commission permanente d'avril et 3 dossiers lors de celle de mai 2023.

4 nouveaux dossiers remplissent les conditions d'octroi de l'aide à l'investissement au titre de cet AMI et sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le détail des projets est présenté en annexe 1.

Intitulé du projet	Porteur du projet	Argumentaire / Objectifs	Taux	Montant de la subvention proposée
Construction d'un relais cyclotouristique, à DANNEMARIE	Commune de DANNEMARIE (CC Sud Alsace Largue - Territoire Sud Alsace)	répondre à un besoin d'hébergement en itinérance pour les cyclotouristes le long de l'EuroVelo6.	30 %	20 384 €
Création d'une plateforme d'accueil pour bateaux de croisière fluviaux, sur l'Île du Rhin nord	CC Alsace Rhin-Brisach (Territoire Région de COLMAR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner l'installation d'appontement de bateaux en améliorant leur accueil et en désengorgeant les autres points d'appontement sur le Rhin.</li> <li>- accueillir tous les croisiéristes, (contrairement aux autres appontements, certains étant réservés à des compagnies spécifiques).</li> <li>- développer les excursions vers NEUF-BRISACH et aux alentours, maîtriser la circulation des autocars, promouvoir les mobilités douces sur l'île.</li> <li>- meilleure gestion des flux et une concentration sur une zone déjà urbanisée afin de préserver les secteurs naturels avoisinants.</li> </ul>	16,2 % car subvention plafonnée à 100 000 €	100 000 €
Création d'une aire de camping-	Commune de BETSCHDORF	- améliorer l'accueil des camping-caristes,	40 %	56 722 €

cars, à BETSCHDORF	(CC de l'Outre-Forêt - Territoire Nord Alsace)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- allonger la durée de visite sur le territoire avec le développement de potentielles retombées économiques.</li> <li>- inciter à se rendre sur d'autres lieux et à découvrir des pratiques d'itinérance et de déplacements doux, par l'installation d'un panneau d'informations touristiques et la proximité de l'aire avec une piste cyclable.</li> </ul>		
Aménagements pour un meilleur accueil touristique dans le Musée des Métiers du Bois et du Patrimoine	Commune de LABAROCHE (CC Vallée de Kaysersberg – Territoire Centre Alsace)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'accueil touristique et la gestion des flux</li> <li>- développer les visites de groupes (nouvel espace d'accueil des visiteurs, nouvel espace pédagogique, nouveaux équipements d'accueil,...)</li> </ul>	25,54 % (subvention plafonnée à 100 000 €)	100 000 €

Le total des aides à allouer se monte à 277 106 €.

Une convention de subventionnement est mise en place pour les projets retenus. La durée de validité des subventions d'investissement accordées sera de 3 ans à compter de la date de la signature de la convention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions d'investissement listées ci-après à chacun des maîtres d'ouvrage mentionnés ci-dessous en vue de la réalisation de leur projet (dont le détail est présenté en annexe 1), pour un montant total de 277 106 €, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

Intitulé du projet	Porteur du projet	Montant de la subvention attribuée	Imputation budgétaire
Construction d'un relais cyclotouristique, à DANNEMARIE	Commune de DANNEMARIE	20 384 € (taux de 30 %)	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Création d'une plateforme d'accueil pour bateaux de croisière fluviaux, sur l'Île du Rhin nord	Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach	100 000 € (taux de 16,2 %)	P0590014T02 (1953) 204-2041582-633
Création d'une aire de camping-cars, à BETSCHDORF	Commune de BETSCHDORF	56 722 € (taux de 40 %)	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Aménagements pour un meilleur accueil touristique dans le Musée des Métiers du Bois et du Patrimoine	Commune de LABAROCHE	100 000 € (taux de 25,54 %)	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633

- de préciser que conformément au règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération, après signature de la convention de subventionnement correspondante et sur présentation des pièces justificatives prévues par ce règlement ;
- de m'autoriser à signer en conséquence, sur la base des modèles de convention de subventionnement approuvés par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023, les conventions de subventionnement particulières à intervenir avec chaque bénéficiaire mentionnés ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.